

**INTERVENTION DE LA DELEGATION BENINOISE FAITE AU COURS DE LA SESSION
IV RELATIVE A L'ASSISTANCE ET A LA COOPERATION INTERNATIONALE
ACCRA LUNDI 28 MAI 2012**

Monsieur le Président ;

Mesdames, Messieurs ;

La République du Bénin est un pays qui ne produit pas d'armes à sous munitions. Il n'en a jamais fait usage et ne dispose sur son territoire d'aucun stock d'armes à sous-munitions. Toutefois, il a signé le 3 décembre 2008 à Oslo la Convention sur les armes à sous-munitions comme preuve de son engagement en faveur du processus ayant conduit à la négociation et à l'adoption de cet instrument juridique international visant à interdire la production, le transfert, le stockage et l'utilisation des armes à sous-munitions.

C'est vous dire que le Gouvernement du Bénin accorde une grande importance à la mise en œuvre effective et complète de cette Convention.

Fort de la conviction que l'élimination des mines antipersonnel ainsi que des restes explosifs de guerre dont les armes à sous-munitions devraient rester au centre des préoccupations de la communauté internationale dans le cadre des efforts visant le rétablissement de la paix et le retour des populations civiles à leurs activités économiques dans les régions infectées par ces armes, le Gouvernement du Bénin a décidé d'apporter sa petite contribution à l'œuvre humanitaire internationale en accompagnant les efforts d'un certain nombre de pays africains qui sont confrontés au problème de la présence des armes à sous munitions sur leurs territoires.

En effet, l'analyse socio-politique des vingt (20) dernières années a montré un continent déprimé par plusieurs formes de violence telle que la guerre et les conflits armés. Ces conflits détruisent les bases du développement et alimentent d'autres violences et insécurités grandissantes ; ce qui entrave la paix, l'instauration de la sécurité humaine et la promotion de la bonne gouvernance.

La nécessité de résorber ces problèmes a amené les pays africains parties à la convention d'Ottawa à se réunir à Bamako en février 2001.

Le Bénin, consensuellement cité comme pays de paix au regard de son histoire, a reçu de ses pairs, l'approbation pour abriter un centre de formation en déminage humanitaire à vocation régionale.

Ce centre dénommé CPADD (Centre de Perfectionnement aux Actions post Conflictuelles de Déminage et de Dépollution est une école régionale spécialisée dans le déminage humanitaire qui vise à terme au renforcement des capacités africaines d'actions contre les mines. Créé en 2006 avec le soutien du Gouvernement français, il forme des spécialistes démineurs de plusieurs pays de la sous région et consolide les

capacités techniques des instructeurs. Il offre des formations aux standards internationaux. On peut citer celles-ci-après :

- Formation de formateurs aux techniques de base de déminage et de dépollution ;
- Formation de personnel chargé de la planification et de la gestion des opérateurs de déminage humanitaire ;
- Formation des Chefs de section spécialisés dans l'encadrement des unités de déminage et de dépollution pyrotechnique ;
- Formation d'inspecteurs (jusqu'au niveau 3) ;
- Formation de base aux techniques de déminage humanitaire ;
- Sensibilisation au danger des mines et engins explosifs ;
- Remise à niveau des formateurs et spécialistes en déminage et dépollution ;
- Stage de pré-déploiement au profit de personnel militaire et civil dans le cadre des missions de maintien de la paix ou de programmes humanitaires.

En un mot le CPADD offre des formations aux techniques de déminage et de dépollution aux personnels militaires et civils des pays frères et amis.

A sa création, le CPADD est entré en coopération avec le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) et le Service de la lutte antimines des Nations Unies dans le cadre de la recherche de partenariat en vue de la promotion au plan international de son label et pour la certification de la formation qui y est dispensée.

Depuis, les relations de coopération entre le Centre de Genève et le Centre de Ouidah se sont intensifiées. Au nombre des activités qui ont été menées, on peut citer:

- les visites de travail à Ouidah des Experts du Centre de Genève ;
- l'installation du logiciel IMSMAS de gestion de l'information sur les mines au CPADD ;
- l'organisation au CPADD par le Centre de Genève de stage de formation à la gestion de l'information appliquée au déminage humanitaire,
- la visite de l'Ambassadeur Stephen NELLEN à Ouidah, une occasion pour rassurer les autorités béninoises sur l'importance du centre ;
- la recherche de financement auprès de l'Organisation Internationale de la francophonie pour la traduction en langue française des normes et standards internationaux de la lutte antimines ;
- les démarches en vue de la certification par l'ONU de la formation dispensée au CPADD et l'accord favorable obtenu de l'Inspection Training Service des Nations Unies dans ce cadre;
- la visite de courtoisie en octobre 2007 du **Général HESSOU Felix**, Ministre de la Sécurité Publique du Bénin à l'Ambassadeur NELLEN dans le cadre du renforcement du partenariat entre le Centre de Genève et le Centre de Ouidah;

- les évaluations des activités du Centre de Ouidah par les Experts du Centre de Genève dans le cadre de la gestion qualité du CPADD ;
- la tenue à Cotonou, du 18 au 20 octobre 2011 de la réunion des partenaires du programme francophone du Centre international de Déminage de Genève, à l'issue de laquelle a été adopté la Charte relative à l'appropriation du programme de l'action antimines par les trois (03) centres en Afrique francophone à savoir le Bénin, le Sénégal et la Mauritanie, ainsi qu'un plan d'actions pour l'année 2012 de lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre.

Grâce à ce partenariat, on peut affirmer que le Centre de Ouidah est entrain de devenir un centre de référence en Afrique Francophone. Ainsi, le Centre de Ouidah ne cesse de faire l'objet de sollicitude de la part des pays affectés aussi bien francophones que lusophones. Les Autorités béninoises entendent à travers le CPADD jouer le rôle de porte parole de la lutte antimine au sein des organisations régionales africaines telles que l'Union Africaine, la CEDEAO, etc ainsi que dans le cadre de la résolution des conflits en Afrique.

Il convient de souligner que le CPADD bénéficie d'un appui du PNUD et du Japon, principal bailleur de fonds. Il accueille également des instructeurs français et belges, qui par la qualité de la formation dispensée, jouent un rôle déterminant dans son fonctionnement harmonieux.

L'assistance apportée par le CPADD à travers le renforcement des capacités, l'éducation, la coopération technique, le partage de bonnes pratiques prouvent que le Bénin est bel et bien engagé dans le processus de l'éradication des armes à sous munitions.

Je vous remercie.